



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PÉTANQUE ET JEU PROVENÇAL
COMITE REGIONNAL DE L'ILE DE FRANCE
Comité FFPJP de l'Essonne
106 avenue des Roissy Hauts - 91540 ORMOY
[Tél : 01 64 57 37 09](tel:0164573709) - cd91@petanque.fr



CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DES CLUBS JEU PROVENÇAL 2019 Règlement Intérieur Essonne

Le Championnat des clubs (CDC) est soumis à l'application stricte du Règlement de Jeu Officiel de la FFPJP et est réservé aux clubs affiliés auprès de la FFPJP. Il se déroule par équipes composées de joueurs d'un même club sous forme d'un championnat régulier avec un classement. Les oppositions entre équipes sont appelés « matches »

Article 1 Participation

La participation d'un club au CDC est volontaire et doit être renouvelée chaque année.

Chaque club affilié aura la possibilité d'inscrire PLUSIEURS équipes. Cette inscription est gratuite et facultative.

La première inscription d'une équipe par un club se fait obligatoirement et exclusivement par la plus petite division.

Les clubs ne s'étant pas acquittés des éventuelles amendes infligées la saison précédente ne pourront pas s'inscrire pour la saison en cours.

Article 2 Déroulement

Les rencontres auront lieu, d'avril à juin 2019, selon le calendrier qui sera établi en début d'année.

2-1 Divisions & groupes

Le nombre d'équipes étant fort variable au fil des saisons, le comité départemental se laisse la possibilité d'aménager les divisions et/ou groupes, et en fonction des résultats de l'année précédente.

Pour la constitution des groupes, un tirage au sort sera effectué par la Direction Sportive

2-2 Inscriptions

Les demandes d'engagements seront envoyées aux clubs en début d'année 2019 par la direction sportive avec une date butoir de réponse.

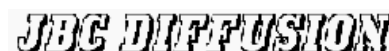
Toute inscription hors délais ne pourra aboutir

Les clubs qui n'auront pas participé l'année précédente pourront s'engager dans la dernière division.

- Remplacement d'équipe (s) laissant une place vacante dans une division : En cas de place laissée vacante par une équipe rétrogradée suite à une sanction sportive ou suite à une équipe qui se retire, la priorité est donnée aux équipes des divisions immédiatement inférieures prises dans l'ordre du classement plutôt qu'au repêchage d'équipes qui descendent.

site : <http://www.blogpetanque.com/cd91-petanque>

Facebook : Comité FFPJP de l'Essonne
SIRET N°405.165.218.00018 – APE 9312 Z





FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PÉTANQUE ET JEU PROVENÇAL
COMITE REGIONNAL DE L'ILE DE FRANCE
Comité FFPJP de l'Essonne
106 avenue des Roissy Hauts - 91540 ORMOY
[Tél : 01 64 57 37 09](tel:0164573709) - cd91@petanque.fr



- Forfait d'une équipe d'un club qui a engagé plusieurs équipes : c'est l'équipe de la plus petite division qui sera supprimée.

Le calendrier de toutes les rencontres sera envoyé aux clubs 1 mois avant le début de la compétition.

2-3 Lieu des rencontres

Dans le but de valoriser cette compétition, **chaque journée se déroule sur un site unique**

Les rencontres seront fixées à une date et un horaire précis (14H), sous forme d'une rencontre unique (et non en match aller-retour).

Il ne peut pas y avoir de report ou d'avancée de match.

En cas de forfait d'un club, celui-ci doit obligatoirement avertir :

- le club adverse et le comité départemental

Dans la mesure du possible, et selon les disponibilités, un arbitre sera présent sur le lieu du CDC

ARTICLE 3 COMPOSITION DES EQUIPES

3-1 Capitanat :

Chaque équipe est placée sous la responsabilité d'un capitaine pouvant être joueur. Le capitaine peut participer en tant que joueur uniquement s'il figure parmi la liste des joueurs.

Dans tous les cas, le capitaine doit être licencié pour l'année en cours. Son nom et son numéro de licence devront être inscrits sur la feuille de match, dans la case prévue à cet effet, même s'il est joueur.

Le capitaine est responsable de la composition de son équipe, de la tenue de la feuille de match et du bon comportement de ses joueurs.

Le capitaine ne doit en aucun cas intervenir PENDANT les rencontres mais il peut éventuellement debriefer APRES les rencontres. Il doit laisser les joueurs seuls prendre les décisions de jeu !

3-2 Equipe

L'équipe sera composée de 6 joueurs licenciés FFPJP, toutes catégories confondues + 2 remplaçants.

Rien n'interdit aux clubs d'intégrer dans leurs équipes autant de féminines et de jeunes qu'ils le souhaitent..

La composition d'une équipe n'est pas figée pour toute la compétition. Elle peut être modifiée à chaque journée de championnat.

Aucune restriction quant au nombre de joueurs catégorisés dans l'équipe de 8 joueurs.

CEPENDANT, LES HONNEURS ET ELITES DEVRONT IMPERATIVEMENT JOUER DANS LA DIVISION SUPERIEURE.

Un joueur inscrit sur la feuille de match, mais n'ayant pas disputé la rencontre, est considéré comme ayant joué.

2 joueurs maximum pourront changer d'équipe mais uniquement pour une division supérieure et ils ne pourront plus en changer par la suite. De même une équipe ne pourra pas comporter plus de 2 joueurs venant d'une division inférieure.

Les joueurs ne pouvant pas ou plus changer d'équipes en application de ces mesures sont appelés « **joueurs brûlés** ».

Les règles des « joueurs brûlés » s'appliquent **uniquement pour chaque compétition** (par ex un vétérán peut participer au CDC Provençal et au CDC Vétérán)

site : <http://www.blogpetanque.com/cd91-petanque>

Facebook : Comité FFPJP de l'Essonne

SIRET N°405.165.218.00018 – APE 9312 Z



JBC DIFFUSION



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PÉTANQUE ET JEU PROVENÇAL
COMITE REGIONNAL DE L'ILE DE FRANCE
Comité FFPJP de l'Essonne
106 avenue des Roissy Hauts - 91540 ORMOY
[Tél : 01 64 57 37 09](tel:0164573709) - cd91@petanque.fr



Un seul joueur muté « extra département » est autorisé par équipe .

Tout joueur de nationalité étrangère, licencié auparavant dans un autre pays, peut participer au CDC. Toutefois, lors de sa 1^{ère} année de licence FFPJP, il sera considéré comme un joueur muté extra départemental. Il en est de même pour un joueur français licencié à l'étranger qui reviendrait en France prendre une licence FFPJP.

Il n'y a pas de rendement de points.

Dans les parties doublettes et triplettes d'un même match il est permis de remplacer 1 joueur dans l'une et/ou l'autre équipe et donc d'utiliser les 2 remplaçants. En revanche on ne peut pas remplacer 2 joueurs dans une même doublette ou une même triplette.

Le remplacement devra être signalé au capitaine de l'équipe adverse ainsi qu'à l'arbitre et opéré **avant le jet du but de la mène suivante**.

Le suivi, les litiges et les sanctions sont placés sous la responsabilité du Comité de Pilotage.

3-3 Licences:

Les 8 licences, validées pour l'année en cours (certificat médical obligatoire), des joueurs participants devront être déposées à la table de contrôle avant le début de la compétition.

La feuille de composition des équipes devra être déposée à la table de contrôle au début de la compétition

ARTICLE 4 JEU

4-1 Type de rencontre

Un match est joué par 6 joueurs par équipe, il est composé de 2 phases jouées dans l'ordre suivant :

- une phase en doublettes avec 3 parties
- une phase en triplettes avec 2 parties

4-2 Feuille de composition des équipes

La feuille de composition des équipes devra être déposée à la table de contrôle au début de la compétition
La composition des doublettes et des triplettes est effectuée par le capitaine avant chaque phase de match **et n'est portée à la connaissance des adversaires qu'une fois le tirage au sort réalisé.**
La feuille de match ne peut pas être modifiée après le début de la compétition

4-3 Arbitrage

Chaque journée se déroulant sur un site unique, un arbitre sera présent, à la charge du club recevant.

4-4 Points

A chaque phase du match sont attribués des points pour les parties gagnées :

- 4 points en doublette
- 6 points en triplette.

Le total est donc de 24 points soit : Le total des points pour chaque équipe permet de déterminer un vainqueur tout en permettant le match nul.

site : <http://www.blogpetanque.com/cd91-petanque>

Facebook : Comité FFPJP de l'Essonne

SIRET N°405.165.218.00018 – APE 9312 Z



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PÉTANQUE ET JEU PROVENÇAL
COMITE REGIONNAL DE L'ILE DE FRANCE
Comité FFPJP de l'Essonne
106 avenue des Roissy Hauts - 91540 ORMOY
[Tél : 01 64 57 37 09](tel:0164573709) - cd91@petanque.fr



Déroulement des parties : **contrairement au CRC ou au CNC, les parties se jouent en 11 points (règlement Essonne)**

Pour effectuer un classement au fil des matchs il est alors attribué à chaque équipe :

- 3 points pour une victoire
- 2 points pour un match nul
- 1 point pour une défaite
- 0 point pour un forfait.

Toutes les parties doivent être jouées, car les points de chaque partie serviront au décompte du goal-average qui pourrait être déterminant en cas d'ex aequo en fin de championnat.

Article 5 Classement

A l'issue de chaque journée de championnat, le club recevant fera parvenir au comité **dans les plus brefs délais** la feuille de match (dépôt au Comité le mardi suivant les rencontres, par mail directionsportive91@gmail.com, ou par courrier) .

Si possible, les résultats seront mis en ligne sur le site du comité au fur et mesure de la compétition.

Le classement sera fait par rapport au nombre de points total des rencontres :

- 1- Total des points marqués
- 2- Goal-average particulier (résultat entre les deux clubs ex aequo)*
- 3- Goal-average total
- 4- Le total de points de rencontres le plus élevé (Points Pour)
- 5- Le nombre total de victoires dans la phase de jeu puisque ce nombre est impair ($3 D + 2 T = 5$)

(*) Cas d'égalité parfaite de points au classement : pour départager 2 équipes qui seraient dans ce cas, la priorité est donnée à l'équipe qui a remporté la rencontre les opposants individuellement. En cas de nul entre les concernés, s'applique le critère 3 puis le critère 4 et au final le critère 5.

(*) Le goal average particulier s'applique uniquement:

- aux équipes premières ex aequo au classement (accession à la division supérieure et aux barrages de CRC)
- aux équipes dernières ex aequo au classement (descente de division)

Le club qui gagne par forfait marque 3 points : goal-average + 19

Le club forfait marque 0 point : goal-average 0

Article 6 Barrage

A l'issue de toutes les rencontres, un classement sera effectué en fonction du nombre de divisions : les barrages seront faits en fonction du nombre d'équipes.

site : <http://www.blogpetanque.com/cd91-petanque>

Facebook : Comité FFPJP de l'Essonne
SIRET N°405.165.218.00018 – APE 9312 Z



JBC DIFFUSION



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PÉTANQUE ET JEU PROVENÇAL
COMITE REGIONNAL DE L'ILE DE FRANCE
Comité FFPJP de l'Essonne
106 avenue des Roissy Hauts - 91540 ORMOY
[Tél : 01 64 57 37 09](tel:0164573709) - cd91@petanque.fr



Lors de la journée de barrage

Tenue club OBLIGATOIRE !!

Les points sont attribués de la manière suivante :

- 3 pts par doublette gagnée
- 6 pts par tripléte gagnée.

Soit un total de 21 points : En effet, lors du barrage il ne peut pas y avoir d'égalité.

Un arbitre et des délégués du comité seront présents sur le lieu du barrage. L'arbitre est rémunéré par le comité, restent à la charge du club les repas et boissons des délégués et de l'arbitre.

Article 7 Sanctions et discipline

Application de l'article 15 du règlement du CNC

- Forfait pour une rencontre : 50€ d'amende

- Forfait général : 100€

- Tout manquement aux points de règlement ci-dessous : sanction prise par le Comité de Pilotage ou la Commission Départementale de discipline

-- En dernier lieu, c'est le règlement du Championnat des clubs national tel que défini par la Fédération qui s'applique (version 2019)

*Règlement adopté
et approuvé en comité directeur du 9 février 2019
La direction sportive*

site : <http://www.blogpetanque.com/cd91-petanque>

Facebook : Comité FFPJP de l'Essonne
SIRET N°405.165.218.00018 – APE 9312 Z



JBC DIFFUSION